

République du Sénégal

**MINISTRE DES INFRASTRUCTURES, DES TRANSPORTS
TERRESTRES ET DU DESENCLAVEMENT (MITTD)**



AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

Pays : SENEGAL

Nom du projet : PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES AGRICOLES (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

N° de crédit : Crédit IDA 70550, IDA 70560

Titre de la mission : Sélection d'un consultant pour la mise à jour de l'audit de sécurité routière sur l'ensemble du territoire national dans le cadre de l'appui institutionnel à l'Agence Nationale de Sécurité Routière (ANASER)

N° de référence : SN-AGEROUTE-367851-CS-QCBS

1. La République du Sénégal a obtenu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant équivalent à US\$317 millions en vue de financer le coût du projet d'amélioration de la connectivité des zones agricoles (PCZA) du nord et du centre et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce crédit pour financer l'actualisation de l'audit- sécurité des infrastructures routières : routes nationales et autoroutes.

La mission principale devra permettre de disposer d'un rapport d'inspection de sécurité routière des routes nationales et autoroutes et la formation d'ingénieurs locaux en audit de sécurité routière.

2. Le présent avis d'appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passations des Marchés publié sur UNBD Online le 31 janvier 2022 et dans le journal « L'AS » du 02 février 2022.
3. L'AGEROUTE Sénégal, invite les candidats intéressés à présenter leur candidature. Ils doivent produire les informations ci-après sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations :
 - Qualification générale : avoir réalisé cinq (05) projets dans le domaine de la sécurité routière (audit, inspection, diagnostic, analyse, études) durant les dix (10) dernières années ;
 - Avoir réalisé au moins trois (03) projets d'audit/inspection de sécurité routière durant les dix (10) dernières années ;

- Organisation technique et managériale (Nombre d'années d'expérience du cabinet, capacité technique et administrative du cabinet, moyens logistiques) ;
 - Présenter une équipe multidisciplinaire avec de l'expérience dans des missions similaires ;
 - Référence de clients et de toute autre information jugée pertinente.
4. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leur chance de qualification mais ils doivent indiquer clairement si l'association est sous la forme d'un groupement ou de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement, tous les membres sont conjointement et solidairement responsables pour tout le contrat, en cas de sélection.
 5. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (**juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020**) « Règlements de Passation des marchés »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
 6. Une liste restreinte des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : ***Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)***.
 7. Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir les Termes de Reference (TDR) de la mission à l'adresse: Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence
Tel (221) 33 869 07 51 Email : rndour@ageroute.sn ; mlaye@ageroute.sn ; mmbaye@ageroute.sn.
Les heures de bureaux sont de 8 heures à 17 heures GMT.
 8. Les manifestations d'intérêt, écrites en langue française, sont reçues sous plis fermés à l'adresse ci-dessus au plus tard le **16 novembre 2023 à 10 h 30 mn précises** (heure locale).

Les dossiers transmis sous format électronique seront acceptés pour la Manifestation d'Intérêt.

L'enveloppe présentant la Candidature devra porter expressément la mention :

« Sélection d'un consultant pour la mise à jour de l'audit de sécurité routière sur l'ensemble du territoire national dans le cadre de l'appui institutionnel à l'Agence Nationale de Sécurité Routière (ANASER)».

**Le Directeur Général
Ibrahima NDIAYE**

